

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1182
24 juillet 2012

(12-4055)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS

Communication présentée par la Commission du Codex Alimentarius (Codex)

La communication ci-après, reçue le 9 juillet 2012, est distribuée à la demande du Secrétariat du Codex.

I. SESSIONS DU CODEX DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU COMITÉ SPS (MARS 2012)

- Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (Maastricht, Pays-Bas, 26 au 30 mars 2012)
- Comité du Codex sur les principes généraux (Paris, France, 2 au 6 avril 2012)
- Comité du Codex sur les résidus de pesticides (Shanghai, Chine, 23 au 28 avril 2012)
- Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (San Juan, Porto Rico, 7 au 11 mai 2012)
- Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (Ottawa, Canada, 15 au 18 mai 2012)
- Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (Rome, Italie, 26 au 29 juin 2012)
- Commission du Codex Alimentarius (Rome, Italie, 2 au 7 juillet 2012)

A. COMITÉ SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

1. Le Comité a finalisé ce qui suit: les Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments et le Code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par des substances chimiques quant à leur applicabilité à l'alimentation animale; les niveaux maximaux pour la mélanine dans les aliments de consommation humaine (*préparations liquides pour nourrissons*); et les limites maximales pour les aflatoxines totales dans les figues sèches y compris les plans d'échantillonnage. Le Comité a continué son travail avec l'examen des limites maximales pour l'arsenic dans le riz; les limites maximales pour les déoxynivalénol (DON) dans les céréales et les produits à base de céréales y compris l'élaboration des plans d'échantillonnage correspondants. Le Comité est convenu de plusieurs nouveaux travaux, qui ont été ensuite approuvés par la Commission (voir l'annexe II).

B. COMITÉ SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

2. Le Comité a approuvé plusieurs modifications apportées au Manuel de procédures provenant des Comités du Codex, en particulier les textes qui portent sur l'analyse des risques: *Principes et procédures d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire* révisés; Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité sur les additifs alimentaires et le Comité sur les contaminants dans les aliments; et définition révisée des contaminants. Il est convenu de poursuivre son travail sur des questions liées aux normes maintenues à l'étape 8, au dispositif pour l'examen de présentation des déclarations d'incidences économiques, à la proposition de modification de son mandat, à la coopération Codex/OIE, et il est convenu également de sujets de travail supplémentaires concernant les procédures.

C. COMITÉ SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

3. Le Comité a transmis à la Commission pour adoption de nombreuses limites maximales de résidus (LMR) nouvelles et révisées pour les pesticides, et a achevé la révision de la classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (groupes de produits Fruits) et des principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus aux groupes de produits. Il continuera de travailler en particulier sur les LMR, sur la révision de la classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale et sur les *Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides*, et sur un projet pilote relatif à la recommandation de LMR par la JMPR aux gouvernements nationaux ou à d'autres autorités d'enregistrement régionales.

D. COMITÉ SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

4. Le Comité a transmis à la Commission pour adoption plusieurs limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires – la narasine (dans les tissus des bovins), l'amoxicilline (dans plusieurs tissus) et la monensine (dans le foie des bovins) –, et l'avant-projet de plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique (tableau C, Annexe B du document CAC/GL 71-2009). Le Comité a finalisé sa révision des *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF* et la *Politique d'évaluation des risques pour la fixation de limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires*. Il a poursuivi ses travaux sur l'avant-projet proposé de Directives sur les critères de performance des méthodes d'analyse multirésidus (Annexe au document CAC/GL 71-2009), a établi une Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA et a proposé un nouveau travail sur les *Recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune DJA et/ou LMR n'a été recommandée par le JECFA en raison de préoccupations spécifiques liées à la santé de l'homme*.

5. À sa 35^{ème} session, la Commission du Codex Alimentarius, entre autres choses:

- a adopté 18 normes Codex ou textes apparentés nouveaux ou révisés, de nombreuses dispositions nouvelles ou révisées concernant les additifs et les LMR pour les pesticides et les médicaments vétérinaires (voir l'annexe I), et a approuvé un certain nombre de propositions d'activités nouvelles (voir l'annexe II);
- a examiné la mise en œuvre du Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius et le projet de Plan stratégique 2014-2018, et est convenu du processus à suivre pour qu'il soit finalisé et adopté;
- a examiné les questions budgétaires et en particulier les difficultés liées au financement des avis scientifiques de la FAO/OMS;

- a étudié la mise en œuvre de l'Examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex et du nouveau cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire.

6. Le projet de rapport dans toutes les langues est disponible à l'adresse suivante: <ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/CAC/CAC35/draftreport>. Le rapport final sera disponible fin juillet sur le site du Codex à l'adresse suivante: <http://www.codexalimentarius.org>.

II. RÉUNIONS À VENIR DU CODEX

- Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (Mexico, Mexique, 3 au 7 septembre 2012)
- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (Madang, Papouasie-Nouvelle-Guinée, 19 au 22 septembre 2012)
- Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (Batoumi, Géorgie, 25 au 28 septembre 2012)
- Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (Bali, Indonésie, 1^{er} au 5 octobre 2012)
- Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (Montego Bay, Jamaïque, 15 au 19 octobre 2012)

7. Les Comités FAO/OMS de coordination examinent les questions relatives au Codex présentant un intérêt pour la région dont ils s'occupent et promeuvent les échanges de renseignements sur la législation alimentaire et les questions relatives au contrôle des aliments dans la région, les structures du Codex, la participation au Codex et l'utilisation des normes du Codex, en identifiant les problèmes relatifs à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation des normes du Codex et des textes apparentés aux niveaux national et régional. Ils identifient par ailleurs les problèmes et les besoins de cette région en matière de normes alimentaires et de contrôle des aliments, et certains élaborent des normes régionales pour les produits qui ne font peut-être pas l'objet d'échanges internationaux mais donnent lieu à un commerce régional important. La Commission a également transmis aux Comités de coordination certaines questions sur des problèmes d'ordre général, en particulier concernant le nouveau Plan stratégique.

8. La FAO et l'OMS organisent généralement des ateliers régionaux sur des questions intéressant la région dont elles s'occupent, en collaboration avec les Comités de coordination et grâce au financement du Fonds fiduciaire du Codex.

A. AVIS SCIENTIFIQUE

9. Le document indiquant l'état d'avancement des demandes d'avis scientifique fournis par la FAO et l'OMS est disponible à l'adresse suivante:

ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/CAC/CAC35/cac35_14f.pdf.

B. COOPÉRATION TECHNIQUE

10. Le document mentionnant les activités pertinentes de la FAO et de l'OMS, y compris les projets spécifiques aux niveaux national et régional, est disponible à l'adresse suivante:

ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/CAC/CAC35/cac35_14_add1f.pdf.

11. Les documents sur le Fonds fiduciaire du Codex sont disponibles aux adresses suivantes:

ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/CAC/CAC35/cac35_13f.pdf.

ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/CAC/CAC35/cac35_13_add1f.pdf.

ANNEXE I

**LISTE DES NORMES ET DES TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS PAR LA
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA 34^{ÈME} SESSION**

Partie 1 – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 8

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA)	REP12/FA Annexe VI	adopté avec des amendements (voir point 4 de l'ordre du jour)
Révision de la <i>Norme pour le sel de qualité alimentaire</i> (CODEX STAN 150-1985)	REP12/FA Annexe XI	adopté
Niveaux maximaux pour la mélanine dans les préparations liquides pour nourrissons (prêtes à consommer)	REP12/CF Annexe V	adopté
Limites maximales de résidus de pesticides	REP12/PR Annexe II	adopté
Révision de la classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (groupes de produits Fruits)	REP12/PR Annexe VIII	adopté
Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus aux groupes de produits (y compris le tableau 1: exemples de sélection de produits représentatifs – groupes de produits Fruits)	REP12/PR Annexe XI	adopté
LMR pour la narasine (tissus de bovins)	REP12/RVDF Annexe III	adopté
LMR pour la ractopamine	ALINORM 08/31/31 Annexe II	adopté
Révision des <i>Directives sur l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985) relative à une nouvelle définition des "valeurs nutritionnelles de référence"	REP12/FL Annexe IV	adopté
Amendement aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques</i> (CAC/GL 32-1999): Utilisation de l'éthylène pour le mûrissement des fruits	REP12/FL Annexe VI	adopté

Partie 2 – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5/8 (omission des étapes 6 et 7)

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Directives concernant l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la lutte contre les virus dans l'alimentation	REP12/FH Annexe III	adopté avec des amendements (voir point 4 de l'ordre du jour)
Annexe sur les melons au <i>Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais</i> (CAC/RCP 53-2003)	REP12/FH Annexe IV	adopté
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA)	REP12/FA Annexe VI	adopté avec des amendements (voir point 4 de l'ordre du jour)
Amendements du <i>Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires</i>	REP12/FA Annexe XII	adopté avec des amendements (voir point 4 de l'ordre du jour)
<i>Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires</i> découlant de la 74 ^{ème} réunion du JECFA	REP12/FA Annexe XIII (Partie 1)	adopté
Niveaux maximaux pour les aflatoxines totales dans les figes sèches y compris les plans d'échantillonnage	REP12/CF Annexe VI	adopté
LMR pour les pesticides	REP12/PR Annexe III	adopté
LMR pour l'amoxicilline (tissus de bovins, d'ovins et de porcs et lait de bovins et d'ovins) et la monensine (foie de bovins)	REP12/RVDF Annexe IV	adopté
Plans d'échantillonnage pour le contrôle des résidus de produits d'animaux aquatiques et de produits dérivés comestibles d'origine aquatique (C, Annexe B du document CAC/GL 71-2009)	REP12/RVDF Annexe VIII	adopté
Révision des <i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé</i> (CAC/GL 23-1997) concernant une nouvelle définition de l'allégation de "non-adjonction", les conditions pour l'allégation "exempt de sel", les amendements à la section sur les allégations comparatives et les conditions pour les allégations de non-adjonction de sucres	REP12/FL Annexe II	adopté
Révision des <i>Directives sur l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985) concernant les dispositions relatives à l'étiquetage nutritionnel obligatoire	REP12/FL Annexe V	adopté

Partie 3 – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5 de la procédure accélérée

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Amendement aux <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i> (CAC/GL 32-1999) concernant l'addition de nouvelles substances	REP12/FL Annexe VII	adopté

Partie 4 – Autres normes et textes apparentés soumis pour adoption

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Amendement aux <i>Principes et directives régissant la conduite de l'évaluation des risques microbiologiques</i>	REP12/FH Annexe II	adopté avec des amendements (voir point 4 de l'ordre du jour)
Méthodes d'analyse dans les normes du Codex à différentes étapes, y compris celles qui concernent le sel de qualité alimentaire	REP12/MAS Annexe II	adopté avec des amendements (voir point 4 de l'ordre du jour)
Révision des noms et descripteurs des catégories d'aliments 16.0 et 12.6.1 de la NGAA	REP12/FA Annexe X	adopté
Révision du Code d'usages en matière de mesures prises à la source pour réduire la contamination des denrées alimentaires par des substances chimiques	REP12/CF Annexe III	adopté avec des amendements (voir point 4 de l'ordre du jour)
Norme régionale pour la pâte de soja fermentée (Codex 298R: 2009) – dispositions relatives au tartrate monopotassique (INS 336(i))	REP11/ASIA paragraphe 10	adopté

LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS APPROUVÉS EN TANT QUE NOUVEAUX TRAVAUX PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Comité responsable	Normes et textes apparentés	Référence	Code de travail
CCFH	Révision du <i>Code d'usages en matière d'hygiène pour les épices et plantes aromatiques séchées</i>	REP12/FH Annexe VII	N01-2012
CCFH	Annexe sur les petits fruits au <i>Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais</i> (CAC/RCP 53-2003)	REP12/FH Annexe VIII	N02-2012
CCCF	Code d'usages pour le contrôle des mauvaises herbes afin de prévenir et de réduire la contamination par les alcaloïdes de pyrrolizidine de l'alimentation de consommation humaine et de consommation animale	REP12/CF Annexe VII	N03-2012
CCCF	Révision des limites maximales pour le plomb dans les jus de fruits, le lait et les produits secondaires à base de lait, les préparations pour nourrissons, les fruits et les légumes en conserve, les fruits et les grains de céréales (à l'exception du sarrasin, canihua et quinoa) dans la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments de consommation humaine et les aliments de consommation animale</i>	REP12/CF Annexe VIII	N04-2012
CCCF	Annexe sur la prévention et la réduction des aflatoxines et de l'ochratoxine A dans le sorgho dans le <i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des céréales par les mycotoxines</i> (CAC/RCP 51-2003)	REP12/CF Annexe IX	N05-2012
CCCF	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'ochratoxine A du cacao	REP12/CF Annexe X	N06-2012
CCCF	Code d'usages pour réduire la présence de l'acide cyanhydrique dans le manioc et les produits à base de manioc	REP12/CF paragraphe 165	N07-2012
CCCF	Limites maximales pour l'acide hydrocyanique dans le manioc et les produits à base de manioc	REP12/CF paragraphe 165	N08-2012
CCCF	Niveaux pour les radionucléides dans l'alimentation	REP12/CF paragraphe 169	N09-2012
CCPR	Liste des pesticides à évaluer en priorité pour l'établissement de LMR	REP12/PR Annexe XIII	En cours
CCRVDF	Liste des médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA	REP12/RDVF Annexe IX Parties A et B	En cours
CCRVDF	Recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune DJA et/ou LMR n'a été recommandée par le JECFA en raison de préoccupations spécifiques liées à la santé de l'homme	REP12/RDVF Annexe X	N10-2012

Comité responsable	Normes et textes apparentés	Référence	Code de travail
CCNEA	Norme régionale pour la pâte de dattes	REP11/NEA paragraphe 92 CX/CAC 12/35/9-Add.1 Rev. 1	N11-2012